

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 décembre 2013

### EAU DE PARIS SIGNE UNE CHARTE DE GESTION DE L'EAU DANS L'HABITAT PRIVÉ

Dans la continuité de la charte de gestion de l'eau signée avec les bailleurs sociaux en mars 2012, la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris s'engagent désormais auprès des acteurs du secteur de l'habitat privé. Cette charte vise à informer et sensibiliser les gestionnaires et résidents parisiens sur la réduction de consommation d'énergie et d'eau froide. C'est en effet dans le parc privé que se loge une grande partie des populations défavorisées, qui ne connaissent pas toujours les aides proposées.

#### Étendre le dispositif au secteur de l'habitat privé où loge une population défavorisée majoritaire

Dans le cadre de ses missions, Eau de Paris s'engage notamment à **développer des actions en faveur des populations les plus démunies** pour une **consommation raisonnée des ressources en eau** et de **réduction de la facture d'eau**. Ce nouveau partenariat avec le secteur privé constitue l'aboutissement d'une concertation entre les fédérations, les syndicats de copropriétés, les grands propriétaires institutionnels, les associations de copropriétaires et de consommateurs et les associations d'aide à l'amélioration de l'habitat. Le parc résidentiel parisien est composé à 78 % par des logements appartenant au secteur privé, soit 49 034 immeubles (2011).

#### La charte de gestion de l'eau dans l'habitat privé et les signataires

Les **douze signataires** (UNIS – URBANIS - ARC - HABITAT ET DEVELOPPEMENT – FNAIM – NEXITY - ADIL 75 – APC - CARAC – COVEA - PACT Paris Hauts-de-Seine - LA CHAMBRE DES PROPRIETAIRES) de cette charte reconnaissent la nécessité de **développer de bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau** et partagent les objectifs suivants :

- Maîtriser les charges et ainsi lutter contre la précarité énergétique
- Prévenir la dégradation du bâti en luttant contre les fuites d'eau
- Réduire les consommations
- Améliorer l'information de tous en matière de gestion de l'eau
- Favoriser une meilleure qualité de vie des habitants

L'ensemble de ces actions concourent plus généralement à limiter la pression sur la ressource en eau. Elle développe par ailleurs des bonnes pratiques pour une gestion équilibrée et solidaire de l'eau, à travers l'utilisation alternative d'eaux pluviales et d'eau non potable, permettant ainsi de limiter la pression sur la ressource en eau.

## Apporter une aide aux ménages en difficulté

Considérant que l'eau la moins chère est celle qu'on ne consomme pas, Eau de Paris développe des partenariats avec des bailleurs sociaux pour améliorer la maîtrise des consommations d'eau froide et d'énergie (eau chaude) des locataires, notamment via l'installation d'économiseurs d'eau sur les robinets des Parisiens. Depuis 2012, **21 000 foyers** sont concernés par cette démarche avec une baisse de consommation de 4 à 10% escomptée.

Cette année, Eau de Paris a contribué au Fonds de Solidarité Logement (FSL), à hauteur de 500 000 euros, pour aider à la prise en charge des impayés d'eau dans les charges locatives des ménages. En 2012, l'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 80 € par an et 4 661 ménages en ont bénéficié. Ces aides curatives bénéficient principalement aux ménages en difficulté du parc social. Ainsi en 2011, 78% des engagements du FSL ont été décidés en faveur de ménages logés dans le parc social et 24% pour des ménages du parc privé. **L'information des habitants du parc privé est donc indispensable pour faire connaître l'existence et les conditions d'attribution de ces aides.**

### Contacts:

Presse : Dorothée Bompont - 01 58 06 35 92 - [presse@eaudeparis.fr](mailto:presse@eaudeparis.fr)

*Eau de Paris est la régie municipale en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris. Interlocuteur unique des usagers et des abonnés, Eau de Paris gère l'ensemble du circuit de l'eau, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs. Elle est également garante de la qualité et de la pression de l'eau. Eau de Paris est certifiée ISO 9001:2008, ISO 14001:2004, OHSAS 18001:2007 pour toutes ses activités liées à la production, et à la distribution de l'eau potable, et à la relation abonnés-usagers. La régie a reçu le label égalité au titre de son engagement en faveur de l'égalité femmes hommes ainsi que le label diversité. Eau de Paris a été élue service client de l'année 2013.*

*Eau de Paris, c'est :*

- 3 millions de consommateurs et 94 000 abonnés
- 483 000 m<sup>3</sup> d'eau potable consommés en moyenne par jour à Paris
- Eaux souterraines : 102 points de captages dans les régions de Provins, Sens, Fontainebleau et Dreux, correspondant à 50 % de l'eau de robinet bue par les Parisiens
- Eaux de surface : 2 rivières (La Seine et la Marne) où est prélevée 50 % de l'eau traitée pour alimenter la capitale
- 470 km de 3 aqueducs principaux : la Vanne, le Loing et l'Avre
- 2 000 km de canalisation d'eau potable dans Paris
- 5 grands réservoirs situés aux portes de Paris (dont Montsouris)
- 6 usines de traitement : 4 pour les eaux souterraines et 2 pour les eaux de rivières
- 1 200 points de distribution publics d'eau potable à Paris dont 3 fontaines à l'Albien, 100 fontaines Wallace, 4 fontaines du millénaire, 9 fontaines Totem, 2 fontaines Arceau, 5 fontaines Poings d'eau et 3 fontaines Pétillantes
- 62 critères de potabilité analysés et 1 million de mesures de surveillance par an
- 85 247 hectares de périmètres de protection des captages et 140 agriculteurs en contrat avec Eau de Paris
- Un taux de satisfaction de 92% des usagers envers le service public de l'eau

[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)

